

Triumvirat pour tous les Corps d'Etat
Du Patrimoine

(1844.)
La demande d'un Triumvirat composé d'Architectes
et de Maîtres Ouvriers seroit elle admise,

Pourroit-on en accorder un pour chaque Corps d'Etat.

Les Membres du Triumvirat pourroit il être nommé et
choisi dans la Classe des Architectes et des Ouvriers par sélection
libre de ces derniers.

Un Triumvirat ainsi constitué, ses décisions auroient elle
force de loi.

Esce au Prefet ou au Maire qu'il faut adresser une pétition
à l'effet de l'obtenir

De Combien de Membres un Triumvirat doit il être
composé

La Majorité du Triumvirat ne devroit elle pas être de
Maître Ouvrier, puisqu'on peut regarder les Architectes comme
opposé aux intérêts des maîtres, et au contraire favorables aux
propriétaires par leurs intérêts positions en des eux.

Ce Triumvirat pourroit il juger de tous les différends entre
les Ouvriers et les Propriétaires après avoir fait vérifier par des
Membres pris dans son sein, ou dans un Conseil qui lui seroit
adjoin. (toujours par sélection des ouvriers) Sans qu'il puisse
y avoir Recours devant les Tribunaux.

Ce Triumvirat ne pourroit il pas tenir ses Audiences sans
honoraires puisque par tout, tous, courroient y siéger selon
que leurs Capacités et leurs Moralités seroit établie chez
leurs confrères.

Un Triumvirat offriroit il plus de justice, plus de sûreté et
surtout plus de célérité, que les Tribunaux ordinaires

Si une difficulté survient entre un Propriétaire et son
Ouvrier, soit sur la qualité ou le prix d'un ouvrage, et que deux hommes
Nommés et choisis par le Grand homme, par exemple un Architecte
et un Ouvrier, si ces deux hommes sont en dissidence, dans quelle
Classe choisiroit-on celui chargé de les Concilier.

Le Grand homme pourroit-il être établi pour l'intérêt des Ouvriers
à façon chez les Maîtres, que pour les Propriétaires et les
Maîtres.

On admettant qu'ils feroient partie du Grand homme, par qui
seroient-ils Nommés, puisqu'ils ne font pas toujours un long
séjour dans la même Ville, et se Connoissent peu, d'ailleurs sont
divisés par plusieurs Sociétés.

Si les Architectes Refusent de faire partie du Grand homme
qu'el moyen pourroit-on Employer.

1^o
Projet d'une
demande pour
obtenir un conseil
de Prudhommes
ouvriers de
Bâtiments
par Durand
némeiser jst.
de petit-collège
Lyon
1843



~~projet de Durand
némeiser jst.
de petit-collège
Lyon
1843~~